

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Sacha GILLES, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à PAGOT Annie).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON**

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de modifier le montant de la demande de subvention au titre des travaux de proximité pour l'amélioration du confort thermique par l'installation de PAC chaud / froid à l'école maternelle des Tilleuls. Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élève à 62 500€ au lieu de 85 000 € HT prévu initialement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :****A L'UNANIMITE,**

**SOLLICITE** du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux pour l'amélioration du confort thermique par l'installation de PAC chaud / froid à l'école maternelle des Tilleuls.

**SOUHAITE** réaliser ces travaux au 2<sup>e</sup> semestre 2026,**ARRETE** comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 62 500 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 43 750 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 18 750 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,  
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

Extrait certifié  
conforme au registre  
des délibérations.

Fait à BOULBON,  
le 30/06/2026.  
Le Maire,

